

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN
9 rue des Prairies - 42 410 PÉLUSSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 29 SEPTEMBRE 2022

Délibération n°22-09-04a

ANNULE ET REMPLACE SUITE À ERREUR MATÉRIELLE

L'an deux mille vingt-deux et le 29 septembre, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil communautaire sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

- Nombre de Membres en exercice : 35
- Nombre de Membres présents : 26
- Nombre de votants : 33
- Date de la Convocation : 21 septembre 2022

Objet : Administration - Contrat négocié avec le CD42 : avenant n°3

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY : M. Charles ZILLIOX -
LA CHAPELLE-VILLARS : M. Jacques BERLIOZ (*Pouvoir de Mme Béatrice RICHARD*) -
CHAVANAY : Mme Brigitte BARBIER (*Pouvoir de M. Patrick MÉTRAL*), M. Yannick JARDIN (*Pouvoir de M. Jean-Baptiste PERRET*), Mme Nathalie BÉAL -
CHUYER : M. Philippe BAUP -
LUPÉ : M. Farid CHERIET -
MACLAS : M. Hervé BLANC, M. Laurent CHAIZE, Mme Marcelle CHARBONNIER -
MALLEVAL : Mme Christelle MARCHAL (*Pouvoir de M. Thomas PUTMAN*) -
PÉLUSSIN : M. Michel DEVRIEUX (*Pouvoir de Stéphane TARIN*), Mme Franceline COMAS, Mme Martine JAROUSSE (*Pouvoir de Mme Agnès VORON*), Mme Corine ALLIOD-KOERTGE -
ROISEY : M. Philippe ARIÈS (*Pouvoir de M. Michel BOREL*), M. Éric FAUSSURIER -
SAINT-APPOLINARD : Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE : M. Jean-Louis POLETTI, Mme Sylvie GUISSSET -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF : M. Serge RAULT, M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -
VÉRIN : Mme Valérie PEYSSELON, M. Cyrille GOEHRY.

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

CHAVANAY : M. Patrick MÉTRAL (*Pouvoir à Mme Brigitte BARBIER*), M. Jean-Baptiste PERRET (*Pouvoir à M. Yannick JARDIN*) -
CHUYER : Mme Béatrice RICHARD (*Pouvoir à M. Jacques BERLIOZ*) -
MALLEVAL : M. Thomas PUTMAN (*Pouvoir à Mme Christelle MARCHAL*) -
PÉLUSSIN : Mme Agnès VORON (*Pouvoir à Mme Martine JAROUSSE*), M. Stéphane TARIN (*Pouvoir à M. Michel DEVRIEUX*), M. Jean-François CHANAL -
VÉRANNE : M. Michel BOREL (*Pouvoir à M. Philippe ARIÈS*).

DÉLÉGUÉS ABSENTS :

VÉRANNE : Mme Martine MAZOYER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20220929-22_09_04a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2022

Affichage : 09/01/2020

La communauté de communes a signé un contrat négocié d'un million d'euros, avec le Département de la Loire qui a démarré le 22 octobre 2018. Il se terminait le 19 novembre 2021. Il s'agissait de la date limite avant laquelle le département devait présenter en commission permanente les votes de subventions.

Ces subventions sont ensuite valables pendant quatre ans soit jusqu'au 31 décembre N+4. Les dossiers de demande de subvention devaient donc être déposés au plus tard fin juillet 2021 au département.

Par délibération en date du 24 juin 2021, la communauté de communes a validé la signature d'un avenant n°1 pour prolonger ce contrat d'un an afin qu'il se termine le 19 novembre 2022.

Par délibération en date du 16 décembre 2021, la communauté de communes a validé la signature d'un avenant n°2 pour modifier le nombre de projets de la convention cadre, par l'ajout du projet du contrôle d'accès de la déchèterie et lui réaffecter un reliquat de 5 607 €.

Il est proposé un avenant n°3 qui intégrera les modifications suivantes :

- ajout d'une action « Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la réhabilitation de la piscine à Pélussin pour un montant de subvention sollicité de 19 000 €,
- suppression des actions 7 et 8 initialement fléchées pour les travaux de réhabilitation de la piscine.

461 789 € de crédits non votés sont proposés selon la répartition suivante :

- AMO piscine : 19 000 €,
- réhabilitation de la ViaRhôna : 217 822 €,
- réhabilitation des crèches : 224 967 €.

Action / Projet	Coût HT	Aide départementale demandée
1-Etude création d'une cuisine centrale - recrutement d'un AMO	27 645 €	11 058 €
2-Acquisition du bâtiment "l'eau qui bruit" et réhabilitation mineure	116 301 €	46 412 €
3-Création d'une cuisine centrale- ossature bois n°2020-00121	1 498 445 €	370 800 €
4-Aménagement de la viaRhona tronçon Verin / St Pierre de Bœuf	46 800 €	23 400 €
5-Aménagement base de loisirs de st Pierre de bœuf	139 100 €	69 550 €
6- Etude réhabilitation piscine	30 000 €	4 422 €
11- mise en place du contrôle d'accès à la déchèterie nouveau projet - avenant 2 - cp 24/01/2022	20 948 €	12 569 €
9 - Crèches : réhabilitaion des creches de Verin et Maclas	390 248 €	224 967 €
12- AMO Piscine	40 000 €	19 000 €
10 - réhabilitation via rhona: Mise en œuvre de techniques innovantes pour la réfection durable et environnementale de la ViaRhôna.	300 000 €	217 822 €

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver l'avenant n°3 au contrat négocié et d'autoriser M. le Président à signer les documents afférents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20220929-22_09_04a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2022

Affichage : 09/01/2020

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

- approuve l'avenant n°3 au contrat négocié du CD42,
- autorise M. le Président à signer les documents afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.


Pour extrait conforme,

Le Président,



Serge RAULT

Secrétaire de séance



Charles ZILLIOX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20220929-22_09_04a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2022

Affichage : 09/01/2020